



Comité pour l'amélioration du service public de santé

Du Grand Châteaudun

Communiqué de presse

Pour la journée mondiale de la Santé du 7 avril 2026.

Cette folie de guerre de certains dirigeants dépensant des milliards d'Euros pour imposer leur puissance a des conséquences néfastes pour la France et l'Europe.

Une hausse du budget militaire en France: 413,3 milliards sur 7 ans soit une hausse de 118 milliards d'Euros avec en contre partie toujours plus d'austérité pour l'accès aux soins.

Nouvelles franchises médicales sur des frais d'hébergement et d'urgence : Depuis le 1^{er} mars 2026 le forfait journalier hospitalier, somme laissée à la charge des patients hospitalisés au titre des frais d'hébergement et d'entretien, sont passées de 20€ à 23€ par jour. En cas d'hospitalisation dans un service de Psychiatrie, le forfait est passé de 15€ à 17€. Le forfait des urgences (FPU) facturé pour le patient qui passe aux urgences sans être hospitalisé, est passé de 19,61€ à 23€. Depuis le 1^{er} avril la participation forfaitaire au patient en cas de soins lourds et coûteux, notamment ceux dont le prix dépasse 120.00€ par jour est passé de 24€ à 32€.

Ces montants non remboursés par l'assurance maladie sont généralement pris en charge par les complémentaires de santé, mais environ 4% des Français soit 2,5 millions de personnes, ne dispose pas de complémentaire selon la Direction statistique des ministères Sociaux (DRESS) et doivent s'acquitter eux même, ce chiffre grimpe à 12% de Français les plus pauvres.

Selon le baromètre annuel de la Fédération hospitalière de France sur l'accès aux soins, 3/4 des Français soit 73% ont déjà renoncé à au moins un acte de soin ces cinq dernières années, parmi les raisons avancées par les répondants : le délai d'attente 59% le budget 40% et la distance 38%.

Près de deux Français sur trois, 63% assurent avoir peur de devoir être hospitalisés au vu de la situation actuelle des Hôpitaux. 95% des Français sont en revanche reconnaissants envers les professionnels de santé qui s'efforcent de maintenir la qualité des soins malgré un contexte difficile.

Localement le nombre de médecins généralistes et spécialistes sont en dessous de la moyenne Nationale : 43 pour 100 000 habitants en Eure-et-Loir contre 74 de moyenne au niveau National.

Notre adresse mail : comiteHchatod1@orange.fr

Facebook : comité pour l'amélioration du service public de santé du grand Châteaudun

Le Centre Hospitalier de Châteaudun accomplit son rôle de service public en proposant des consultations et des soins dans 17 spécialités pour palier à ce manque d'accessibilité et organise deux jours par semaine une permanence de soins non programmée pour des patients sans médecin traitant, l'Hôpital souhaite renforcer l'offre de spécialité dans le Dunois.

Concernant la réouverture du service de Chimiothérapie, l'hôpital est toujours à la recherche de médecins pour constituer une équipe médicale stable en se rapprochant de structure comme (Chartres, Orléans, Tours) pour garantir la continuité des soins.

Pour l'accessibilité aux arrêts de bus de l'Hôpital pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, une évaluation a été réalisée avec France Handicap, la mairie de Châteaudun, la direction de l'Hôpital et les représentants des usagers le lundi 23 mars 2026. Pour l'arrêt de bus face à l'hôpital, les compétences et le financement sont en cours d'étude. L'arrêt de bus proche de l'imagerie médicale sera mis en conformité cette année en concordance avec l'ouverture de l'IRM.

Le Comité est toujours en recherche d'une solution pour le manque de place de stationnement au Centre Hospitalier, cela engendre pour les usagers du stress, des retards au rendez-vous, de l'agressivité et perturbe le bon fonctionnement de l'ensemble des services.

Un autre sujet d'inquiétude pour le Comité, le nouveau projet de loi de Décentralisation des ARS voulu par le Premier Ministre Sébastien LECORNU. Ce que l'on sait actuellement c'est encore moins de démocratie. Le gouvernement a missionné 4 experts sur l'articulation entre la sécurité sociale et les complémentaires de santé avec pour but de nouveaux transferts de la sécurité sociale vers les complémentaires. Selon le communiqué des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie, nous allons vers un déni de démocratie. Ces annonces ont été réalisées sans aucune concertation avec les CRSA et les CTS.

Dernier sujet : Le gouvernement n'a pas agréé l'avenant 72 de la branche de l'aide à domicile, signé le 17 octobre 2025 par l'USB-domicile (représentant des employeurs). Cet accord devait notamment permettre de rehausser les rémunérations des professionnels d'aide à domicile du bas de grille indiciaire pour les faire passer au dessus du smic. Une augmentation moyenne de 64€ par mois était ainsi prévue. Il fait suite à des avis défavorables des Départements de France faute de compensation par l'état des surcoûts ainsi engendrés. En pleine crise d'attractivité de ces professionnels aux services des personnes les plus vulnérables, qui assurent un maintien à domicile et un retour anticipé après une hospitalisation, cela s'apparente à du mépris, ne pas oublier que ces personnes ont continués leur activité pendant le confinement.

En conclusion quand l'état peut rapidement rehausser le financement militaire, il a également la possibilité de le faire pour notre santé.



Notre adresse mail : comiteHchatod1@orange.fr

Facebook : comité pour l'amélioration du service public de santé du grand Châteaudun